

République Française

Département de la Côte-d'Or

Canton de Saulieu

Commune de Saint Germain de Modéon

Tél: 03 80 64 77 81 mairie.saintgermaindemodéon@wanadoo.fr

Permanences : Le lundi de 10H à 11H30 Le jeudi de 9H à 12H00

PANDEMIE DE COVID-19

Lettre d'information municipale hebdomadaire n°7 du samedi 2 mai 2020

(diffusée en copie papier pour les personnes identifiées sans accès internet)

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous :

- -un état de la situation sanitaire à la date du 30 avril 2020 transmis par la Préfecture
- -les dernières informations locales
- -Les perspectives de déconfinement communiquées par la Préfecture de Côte-d'Or
- -Un état du projet de reprise scolaire communiqué par la Préfecture de Côte-d'Or

Comme évoqué dans les précédents numéros de cette lettre municipale, n'hésitez pas à contacter la mairie au cas où vous identifieriez une personne nécessitant toute aide ou intervention des pouvoirs publics.

Situation sanitaire au 30 avril

En région BFC: moins de 1 181 patients sont hospitalisés (dont 181 cas graves en réanimation) et 838 décès en établissements de santé et 575 décès dans les établissements médico-sociaux (Santé publique France) sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. A noter que plus de 2 430 patients sont sortis de l'hôpital

Informations locales:

1- Distribution par la Commune de masques tissus gratuits aux habitants financés par la Communauté de communes de Saulieu

La Communauté de Communes de Saulieu va financer l'acquisition de masques tissus qui seront distribués gratuitement aux habitants via les mairies des communes de son périmètre. Ces masques seront livrés à la Mairie et distribués peu avant le 11 mai, date prévue pour le début du déconfinement.

2- Cérémonie du 8 mai

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, dans les communes, une cérémonie du 8 mai sera organisée en format très restreint (pas plus de 5 personnes) avec dépôt de gerbe au monument aux morts tout en respectant strictement les mesures de distanciation ; « cette cérémonie ne sera pas ouverte à la population qui sera, en revanche, invitée à s'associer en pavoisant ses balcons, fenêtres,...)

3- Déconfinement et débardage des affouages

Les affouagistes ayant terminé l'exploitation de leur part avant le début du confinement le 17 mars dernier et envisageant de débarder leur bois après le 11 mai sont invités à se signaler en Mairie dimanche 10 mai dernier délai. (Signalement par mail, courrier dans la boite aux lettres, etc...)

Cette démarche va permettre aux référents affouages d'organiser l'évaluation des volumes exploités par ces affouagistes en vue de l'attribution éventuelle, complémentaire et ultérieure, de bois disponible en réserves.

4- Prochaine ouverture de la déchetterie de la Roche-en-Brenil le jeudi 7 mai 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h. Suite à la pandémie COVID-19, merci de bien vouloir respecter les distances sociales préconisées et attendre au portail l'accord du gardien pour accéder au site.

Les meubles, les peintures, les solvants et tous les déchets dangereux ne sont pas acceptés actuellement.

6- Ouvertures des agences postales des environs :

- La Roche-en-Brenil : les lundis et jeudis de 10h à12h.
- Rouvray: du mardi au vendredi de 9 h à 12 h. (03.80.64.77.21)
- 7- N'hésitez pas à consulter régulièrement la page **PANDEMIE-COVID-19** du site internet de Saint-Germain-de-Modéon : https://saintgermaindemodeon.com/pandemie-covid-19/, les sites internet des communes de la Roche-en-Brenil : https://www.la-roche-en-brenil.fr/ et de Rouvray : https://www.rouvray21.fr/

Perspective de déconfinement

Le Directeur général de la santé a présenté le 30 avril la carte des départements classés en deux catégories : les départements à circulation épidémique élevée (couleur rouge) et ceux à circulation épidémique faible (couleur vert). Le département de la Côte d'Or est indiqué à circulation épidémique élevée (couleur rouge). Il convient de souligner que la carte est réévaluée tous les jours, et c'est la carte du 07 mai qui déterminera les mesures applicables à compter du 11 mai.

Dans la première phase du déconfinement, à savoir du 11 mai à fin mai, ce qui distingue les deux types de départements concerne la réouverture ou pas des collèges et des parcs-jardins. Le classement des départements en rouge et vert pendant la première phase de déconfinement vise à donner le signal à tous les acteurs (population, acteurs économiques et publics dans leur ensemble) de la nécessité d'être encore plus prudent dans la mise en œuvre du déconfinement. La situation de tous les départements sera réévaluée fin mai, et pour ceux classés rouge dans la première phase, il n'est pas exclu que de nouvelles mesures restrictives soient prises à compter de juin.

Reprise scolaire

Dans le 1er degré, si les personnels rentreront le 11 mai, les élèves ne rentreront que le 14 mai. Les écoles disposeront donc de deux jours de pré-rentrée, lundi 11 et mardi 12 mai, afin, en relation avec les collectivités, de garantir la mise en œuvre des dispositions sanitaires, et d'organiser la prise en charge pédagogique et éducative des élèves selon l'une des 4 modalités énoncées par le ministre:

- présence à l'école par groupe à effectifs réduits ;
- présence à l'école en étude encadrée et en effectifs réduits ;
- télé-enseignement à la maison ;
- activités à l'extérieur de l'école (gymnase, stade, etc...), en effectifs réduits et avec intervenants extérieurs, autour du sport, de la santé, de la citoyenneté et de la culture (=2S2C).

Les niveaux accueillis seront prioritairement les GS de maternelle, les CP et les CM2, auxquels s'ajoutent dans le respect des effectifs maximum par groupe, les publics prioritaires (enfants des soignants et des personnels indispensables à la gestion de la crise...). Les informations aux familles sur les modalités d'accueil des élèves seront communiquées avant la reprise des élèves, après stabilisation.

Dans le 2nd degré, reprise à partir du lundi 18 mai, pour les départements "verts" uniquement, pour les niveaux 6ème et 5ème.

Des masques seront distribués par l'Education Nationale aux personnels enseignants et intervenants du 1er degré, aux collégiens et aux personnels enseignants des collèges. Le port du masque est déconseillé en maternelle, et non obligatoire en élémentaire. Des masques chirurgicaux pédiatriques 6 à 12 ans seront néanmoins mis à disposition pour les élèves fragiles.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Valéry LOISIER Maire de Saint-Germain-de-Modéon

Tel: 06 87 34 81 22